

Agent de protection rapprochée en sécurité privée

RNCP32205 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2501, K2502, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/10/2019

Certificateur(s)

CABINET S WAY · SIRET : 48762370400045

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Equipé de moyen de communication et des matériels adaptés, l'agent de protection rapprochée en sécurité privée maîtrise seul ou en équipe, la protection d'une personne potentiellement menacée, durant leurs déplacements publics ou privés, dans le strict respect des lois et la plus grande discrétion. Il peut être un agent féminin et se voir confier, avec les mêmes exigences d'efficacité qu'un agent masculin, des missions de même nature ou plus spécifiques en fonction de la demande particulière d'un client.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Bloc A : Application du cadre législatif du métier :

A-1 Maîtrise du cadre législatif du métier.

Bloc B : Préparation de la mission de protection rapprochée dans le cadre de la législation :

B-1 Evaluation du niveau de la menace et à l'analyse des risques potentiels.

B-2 Briefing opérationnel sous forme d'une projection à partir d'un support pédagogique, indispensable pour la présentation des moyens techniques engagés et l'anticipation des alternatives (contre-mesures).

Le briefing opérationnel comprend les deux dimensions, stratégique et tactique.

B-3 Participation à l'organisation des déplacements de reconnaissance et la mise en œuvre des moyens logistiques associés afin de reconnaître, sécuriser les sites et les itinéraires prévus dans la mission.

B-4 Préparation des moyens matériels nécessaires et adaptés pour la mission, télécommunication, voitures, deux roues, bateau, moyens de protection et de secours à personne.

B-5 Organisation de l'intégralité des activités et des moyens en cas d'une mission réalisée seul ou organisation partagée au sein d'une équipe sous l'autorité d'un chef opérationnel qui coordonne l'ensemble des agents.

Bloc C : Exécution de la mission de protection rapprochée dans le cadre de la législation :

C-1 Prise en compte de la personne à protéger en procédant à son briefing mission.

C-2 Protection du site de résidence.

C-3 Mise en œuvre des déplacements piétons et des véhicules en appliquant les dispositifs de protection rapprochée à pieds et la conduite de sécurité seul ou en convoi.

C-4 Mise en œuvre des techniques d'interpositions de la personne menacée dans le cadre de la légitime défense.

C-5 Déclenchement des procédures d'urgence d'évacuation en appliquant les techniques, à pieds et ou en véhicules en utilisant la conduite de sécurité.

C-6 Utilisation des équipements technologiques et de télécommunication pour communiquer y compris en anglais au sein du dispositif de protection rapprochée.

C-7 Application des gestes élémentaires de secourisme dans le cadre de la réglementation en vigueur.

C-8 Analyse permanente du comportement des personnes et des foules afin de détecter toute menace, situation dangereuse ou conflictuelle.

C-9 Compte rendu oral et par écrit aux forces de l'ordre.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées

Le jury vérifie que le titulaire de la certification a acquis les compétences ou capacités pour exercer ses missions en évaluant les points suivants :

- Appliquer le cadre législatif du métier.
- Evaluer le niveau de la menace et à l'analyse des risques potentiels.
- Analyser le profilage de la personne menacée.
- Présenter une préparation de mission à partir d'un support pédagogique (informatique).
- Reconnaître un site et un itinéraire.
- Lister une logistique adéquate.
- Structurer une opération et mettre en place les procédures opérationnelles standards.
- Assurer la protection de la personne menacée.
- Assurer la sécurisation d'un site.
- Maîtriser les différents dispositifs piétons et véhicules autour de la personne à protéger.
- Connaître les procédures d'interposition en conformité avec la légitime défense.
- Connaître les procédures d'urgence d'évacuation et l'utilisation de matériel spécifique de protection rapprochée.
- Utiliser les moyens technologiques et de télécommunication avec un vocabulaire français et/ou anglais.
- Mettre en œuvre les gestes élémentaires de secourisme.
- Analyser le comportement des personnes, des foules.
- Savoir faire un compte rendu oral et par écrit aux autorités de façon claire, précise et fidèle aux faits.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Entreprises de protection de personne,
- PME et grandes entreprises,
- Services publics,
- Personnes ou organisations menacées d'atteinte à leur intégrité pour leur rôle moral, politique, économique ou religieux,
- Personnes ou organisations dont les intérêts qu'elles représentent, qu'elles gèrent ou qu'elles influencent, représentent une convoitise pour d'autres personnes,
- Dignitaires,
- Particuliers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection privée de personne

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Livres IV (Code de la Déontologie) et VI du Code de la Sécurité Intérieure, anciennement loi du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application, et décret n° 2007-1181 du 3 août 2007.
- Casier judiciaire vierge.
- Autorisation préalable du CNAPS (attestant également d'une bonne moralité).
- Obligation de posséder un diplôme enregistré au RNCP pour obtenir une carte professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Élevée (4/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.

Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- - 1 président de jury, dirigeant une société protection de personne depuis plus de 3 ans.
- - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans,
- - 1 formateur APR n'ayant pas participé à la formation.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/10/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP27417

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34695

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32205/>